

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 MAI 2016****Feuillet : 2016/05/11****Page 1**

Le onze mai deux mille seize, à dix huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 04 mai 2016.

PRESENTS : M. TINET Georges, Mme SIVIGNON Jacqueline, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M LAMOUREUX Jean-François, M. VIVIER Pierre, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, M. DETRE Yannick, M. SANTARPIA Didier, M. FALQUE Jean-Louis, Mme MARIANY Marie-Line, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : Mme NITKOWSKI Céline à PLAZANET Jérôme, M. RIOS Philippe à GRAVA Florence.

ABSENTS : Mme NITKOWSKI Céline, M. RIOS Philippe, Mme BUCINA Natacha.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Jacqueline SIVIGNON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Cette séance comporte :

8 délibérations établies sur 6 pages

Délégation du Maire :

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations :

Il n'a pas exercé le droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner sur la vente de la ou des parcelle(s) cadastrée (s) :

Section AZ	n° 129 de GALVAING Robert ;
Section AH	n° 511 et 350 des Consorts GRANDJEAN et BROSSARD ;
Section AI	n° 6, 616, 623, 624 et 641 des Consorts COUVERT et PIN ;
Section AI	n° 325 des Consorts COUDERT ;
Section AZ	n° 426, 440, 425 et 416 de HUSSAR Magda lena ;
Section AZ	n° 713 des Consorts LAGUILLAUMIE et MAL EZE ;
Section AV	n° 432 des Consorts LEBREUILLE et TAVON ET ;
Section AH	n° 196 des Consorts SANITAS.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 MAI 2016****Feuillet : 2016/05/11****Page 2**

MARCHES PUBLICS : AMENAGEMENT DU VILLAGE D'AUBIAT***Délibération n°2016/05/11/01***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation, par procédure adaptée, de la consultation des entreprises pour l'aménagement du village d'Aubiat qui interviendra après la réalisation des travaux d'assainissement et de ceux liés à l'enfouissement des réseaux secs.

Il précise que l'appel public à la concurrence pour ces travaux est paru dans le journal « La Montagne » du 06 avril 2016.

La Commission d'appel d'offres réunie, le 27 avril 2016, pour procéder à l'ouverture des plis reçus, propose d'attribuer le marché à l'entreprise CYMARO classée première sur la base des critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation.

A la tranche ferme de 213 571,00 €, il peut être ajouté la tranche conditionnelle n° 1 de 37 718,00 soit un montant total H.T. de travaux égal à 251 289,00 € mais pas la tranche conditionnelle n°2 pour des raisons budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer le marché précité à l'entreprise CYMARO, comprenant la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 pour un montant total H.T. de 251 289,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer et toutes les pièces s'y rapportant.

COMMANDE PUBLIQUE – AMENAGEMENT DU VILLAGE D'AUBIAT – AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE***Délibération n°2016/05/11/02***

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du village d'Aubiat, confié au bureau technique Auvergne Etudes.

L'avenant n° 1 correspond à la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la voie d'accès au village d'Aubiat et le marché total H.T. s'élèvera donc à 20 900,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accepter l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le bureau technique Auvergne Etudes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1, tous les documents relatifs à ce dossier ainsi qu'à son règlement.

FINANCES LOCALES – MODIFICATIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRINCIPAL***Délibération n°2016/05/11/03***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 MAI 2016

Feuillet : 2016/05/11

Page 3

Libellé	dépenses		recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Dépenses imprévues	022	21 483,00		
Dotation forfaitaire	7411			5 098,00
Dotation Solidarité Rurale	74121			19 304,00
Dotation nationale de péréquation	74127			- 2 919,00
Total section de fonctionnement		21 483,00		21 483,00

SUBVENTIONS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération n°2016/05/11/04

Le Conseil Municipal, après étude des demandes reçues en mairie par la commission « sports, culture, festivités et associations », décide, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (D. GUERREIRO et F. DUCHER), d'attribuer, pour 2016, les subventions suivantes :

AMICALE DE LA CHAPELLE DES MINEURS	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	350,00 €
ANACR COMITE DU LEMBRON	50,00 €
ASSOCIATIONS DES DONNEURS DE SANG	200,00 €
CCAB	2 500,00 €
CLUB ANIMATION VIEUX BOURG	200,00 €
CLUB RENCONTRE AMITIE	200,00 €
CLUB SPORTIF AUZATOIS	1 000,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS AUZAT	200,00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200,00 €
FANFARE DE ST GERMAIN LEMBRON	900,00 €
FNACA	100,00 €
FNATH	200,00 €
LA BOULE COMBELLOISE	200,00 €
LES GAZELLES ASSOCIATION	200,00 €
MOTO CLUB COMBELLOIS	200,00 €
PETANQUE AMICALE COMBELLOISE	200,00 €
PETANQUE COMBELLOISE	200,00 €
CLUB RECREATIF	200,00 €
SAUEGARDE DES CHEVALEMENTS	200,00 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE	200,00 €
CLUB DE MINERALOGIE	200,00 €
ANGEL'S COUNTRY	200,00 €
ENTENTE BASSIN MINIER	100,00 €
COMITE DE JUMELAGE AUZAT-LA COMBELLE	200,00 €
TOTAL	8 600,00 €

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 MAI 2016****Feuillet : 2016/05/11****Page 4**

Post scriptum : Mr Serge BOUYGES, Président de l'association de la Sauvegarde des Chevalements et Mr Jean Louis FALQUE, Président du Club de Minéralogie ont quitté la séance et n'ont pas pris part au vote de la subvention attribuée à leur association.

SUBVENTIONS : SOS ANIMAUX***Délibération n°2016/05/11/05***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention visée en avril 2014 avec l'association SOS Animaux qui gère un refuge fourrière situé route du Breuil au Broc, renouvelable par tacite reconduction.

L'utilisation de ce service est conditionnée par le versement d'une participation de 0,56 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 1 206,80 € (0,56€ X 2155 habitants) à l'association SOS Animaux.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

SUBVENTIONS – CLUB DE MINERALOGIE***Délibération n°2016/05/11/06***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Club de Minéralogie qui sollicite une subvention suite à l'exposition organisée à la Chambre Chaude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder au Club de Minéralogie une subvention exceptionnelle de 300,00 €.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

Post scriptum : Mr Jean Louis FALQUE, Président du Club de Minéralogie a quitté la séance et n'a pas pris part au vote de la subvention attribuée à l'association.

SUBVENTIONS – LE GRAND BLEU***Délibération n°2016/05/11/07***

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association « le Grand Bleu » qui sollicite une subvention pour mener à bien le projet de développement d'un étang récemment acquis à la SARL Sadourny.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder à l'association « le Grand Bleu » une subvention de 1 000,00 €.

Cette dépense sera affectée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ... » de la section de fonctionnement du budget communal.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 11 MAI 2016**Feuillet : 2016/05/11**Page 5***AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET SERVICES ASSOCIES – APPROBATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES*****Délibération n°2016/05/11/08***

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du 13 juillet 2009 relative aux règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.441-1 et L. 441-5 relatif au choix de son fournisseur en gaz naturel,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Auzat-La Combelle d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à la commune d'Auzat-La Combelle, pour ce qui le concerne, de s'assurer de la bonne exécution des accords-cadres, marchés subséquents et marchés conclus au titre du groupement.

DECIDE

1) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil général du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur ;

2) d'approuver l'adhésion de la commune d'Auzat-La Combelle au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 02 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la commune d'Auzat-La Combelle est propriétaire ou locataire

2) d'autoriser Monsieur Georges TINET, en sa qualité de Maire de la commune d'Auzat-La Combelle, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Travaux

Service technique

A. VALLADE donne la liste des principaux travaux, en plus des travaux récurrents habituels, réalisés par le service technique : installation de jeux (à l'aire de jeux d'Auzat et à la nouvelle de la Combelle près du lotissement du Château), remplacement d'une cabine de douche dans un logement de l'école de la Combelle, terrassement rue du Cézallier en vue de la réalisation d'un mur de soutènement par l'entreprise Orwat.

Nouvelle mairie :

Les travaux de la nouvelle mairie se poursuivent normalement.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 MAI 2016

Feuillet : 2016/05/11

Page 6

Aménagement du village d'Aubiat

Les travaux d'assainissement, de pose des réseaux secs et des réseaux d'eaux pluviales se poursuivent ; Ils seront suivis des travaux d'aménagement qui sont subventionnés par le Département au titre du FIC et par l'Etat au titre de la DETR.

Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle les dates à venir pour les ateliers liés à la fusion des communautés de communes et précise que tous les conseillers municipaux peuvent y participer en s'inscrivant auprès de la communauté de communes.

Questions diverses

Location d'une salle communale

Une famille ayant réservé la salle polyvalente pour l'anniversaire de leurs enfants demande le remboursement de l'acompte de 20 € versé à la réservation dans la mesure où l'utilisation de la salle n'a pas eu lieu en raison de la maladie des enfants. A l'appui du certificat médical produit, le Conseil Municipal décide de restituer le chèque de caution.

Cours d'informatique

J. PLAZANET rend compte des cours d'informatique prodigués par 4 formateurs qui connaissent une bonne fréquentation.

Fauchage d'un chemin

J.F. LAMOUREUX signale qu'un habitant demande le fauchage d'un chemin qui relie le Saut du loup à Auzat.

Achat d'un véhicule

A. VALLADE informe le conseil Municipal de la commande d'un véhicule Duster 4X4 au prix HT de 14 879 € pour le service technique en remplacement d'un véhicule usagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 MAI 2016****Feuillet : 2016/05/11****Page 7****LISTE DES DELIBERATIONS**

Numéro de la délibération	Objet
	Droit de préemption urbain
2016/05/11/1	Aménagement du village d'Aubiat
2016/05/11/2	Aménagement du village d'Aubiat – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre
2016/05/11/3	Modifications budgétaires – budget principal
2016/05/11/4	Subventions aux associations
2016/05/11/5	Subvention SOS Animaux
2016/05/11/6	Subvention Club de Minéralogie
2016/05/11/7	Subvention Le Grand Bleu
2016/05/11/8	Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et services associés – Approbation du groupement de commandes
	Sans délibération : - Travaux : service technique, nouvelle Mairie, aménagement du village d'Aubiat - Intercommunalité - Questions diverses : location d'une salle communale, cours d'informatique, fauchage d'un chemin, achat d'un véhicule.